

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 Paris**

Paris, le 14<sup>e</sup> juin 2012

N° 069-2012/Pdt  
JMB-PT/VR

Monsieur le Premier Ministre,

Notre association a été attentive à la composition de votre gouvernement et nous avons noté avec intérêt la création d'un ministère délégué aux personnes handicapées. Nous espérons que ce ministère aura tous les moyens nécessaires pour impulser et coordonner une politique transversale et inclusive, tout en souhaitant que tous les ministères conservent leurs prérogatives sur le champ du handicap dans leur domaine.

Or, nous constatons que le champ de l'accessibilité est attribué exclusivement à la ministre déléguée en charge des personnes handicapées. Il nous semble que ce domaine de l'accessibilité devrait être piloté par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour ce qui est du transport et de la voirie (dont doit dépendre la délégation ministérielle à l'accessibilité), tout en étant partagé avec d'autres ministères, notamment avec la ministre de l'égalité des territoires et du logement pour ce qui est de la construction et bien entendu avec la ministre déléguée aux personnes handicapées.

En effet, véritable matière du développement durable, l'accessibilité conditionne le dessein d'un cadre de vie conçu pour tous en instaurant une continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les espaces publics, les systèmes de transports et leur inter modalité.

L'accessibilité ne peut se réduire à une approche « sociale » devant relever du Ministère en charge des personnes handicapées, dans la mesure où l'enjeu concerne les besoins de mobilité de plusieurs populations démographiquement importantes : personnes âgées, blessés temporaires, parents avec poussettes, voyageurs avec de lourds bagages, femmes enceintes, personnes vivant avec une déficience, etc.

Aussi, les quelques communications du précédent ministère de la cohésion sociale en la matière, n'ont fait qu'accroître l'amalgame effectué par les acteurs de terrain entre accessibilité et handicap ; alors qu'il en va des conditions structurelles de l'urbanisme et des transports pour une réelle liberté d'aller et de venir de chacun.

Depuis 7 ans, nous avons par trop constaté et déploré l'absence de pilotage ministériel eu égard à l'ambition législative.

Dans le contexte d'une France vieillissante, il est nécessaire d'agir sur les facteurs environnementaux pour garantir un plein accès aux déplacements en toute autonomie ; c'est pourquoi la loi du 11 février 2005 a nécessairement besoin d'un pilotage explicite et ambitieux pour réussir l'objectif de 2015.

Nous nous permettons donc Monsieur le Premier ministre, de vous alerter sur nécessité de conférer explicitement le pilotage de l'ambition législative de l'accessibilité à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il serait tout autant important que la délégation ministérielle à l'accessibilité puisse officiellement être rattachée à ce ministère (tel que cela existait jusqu'à présent) afin d'identifier définitivement l'accessibilité comme relevant du Développement durable. Nous attendons d'ailleurs que ce ministère impulse le plus rapidement possible la création d'une agence pour l'accessibilité universelle.

Ne doutant pas de toute l'attention que vous accorderez à nos suggestions et restant à votre disposition pour partager cet enjeu d'une « France accessible » d'ici 2015,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute et sincère considération.



**Jean-Marie BARBIER**

Copie à :

- Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement
- Monsieur le ministre chargé des Transports et de l'Économie maritime
- Madame la ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Madame la ministre déléguée chargée des personnes handicapées
- Madame la secrétaire générale du CIH (Comité Interministériel du Handicap)
- Madame la déléguée ministérielle à l'accessibilité
- Monsieur le président du CNCPH